



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2024 À 18 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Janie Tremblay, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Alexis Nantel, conseiller

EST ABSENTE :

M^{me} Chantal Riopel, conseillère

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice du Service des
communications et affaires publiques et
adjointe à la direction générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2024-12-423 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024 – ADOPTION

**Sur la proposition de Alexis Nantel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2024 –
Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1 Rejet – Contrat AOP2024-04 – Parcours lumineux expérimentiel – Jardins Maison Antoine-Lacombe

7.1.2 Approbation – Modification à la Politique administrative et salariale des cadres 2021-2026 – Garde

7.2 SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

7.3 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

7.3.1 Programme d'aide à la voirie locale 2025 – Volet projets particuliers d'amélioration

7.4 VIE CITOYENNE ET INNOVATION SOCIALE

7.4.1 Ratification – Participation des Scouts de Saint-Charles-Borromée à la fête de Noël du 14 décembre 2024

7.4.2 Approbation – Création de quatre postes de journaliers horticoles et d'un poste de journalier d'entretien – Division arts, culture et jardins

7.4.3 Approbation – Création du poste de conseiller/ère – Division arts, culture et jardins

7.5 REQUÊTES

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1 Règlement 2158-1-2024 – Modifiant le Règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Adoption

Ce règlement a pour but de réviser certains tarifs du Règlement 2158-2019 dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025.

8.4.2 Règlement 2257-2024 – Décrétant les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025 – Adoption

Comme son titre l'indique, ce règlement a pour objet de décréter les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025 afin de permettre la réalisation du budget pour cet exercice financier.

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen est présent pour la période de questions.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1
2024-12-457

REJET – CONTRAT AOP2024-04 – PARCOURS LUMINEUX EXPÉRIENTIEL – JARDINS MAISON ANTOINE-LACOMBE

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié sur le système SEA0 concernant le projet AOP2024-04 afin de retenir les services professionnels d'une firme spécialisée pour la réalisation d'un parcours lumineux et expérientiel dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe;

ATTENDU qu'une seule proposition a été reçue à la date limite pour le faire et l'analyse par le comité de sélection de cette dernière;

ATTENDU la recommandation faite par le comité de sélection, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel AJG-24-26;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU DE :

REJETER la soumission reçue de la firme TKNL inc. sur la base de la recommandation du comité de sélection concernant l'appel d'offres AOP2024-04 – Services professionnels – Parcours lumineux et expérientiel dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe;

NE PAS accorder de contrat sur la base de l'appel d'offres AOP2024-04, considérant que la Ville ne s'était engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2024-12-458

APPROBATION – MODIFICATION À LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE ET SALARIALE DES CADRES 2021-2026 – GARDE

ATTENDU que le conseil a approuvé la *Politique administrative et salariale des cadres pour les années 2021-2026*, tel qu'en fait foi la résolution 2022-12-367;

ATTENDU que cette politique prévoit, à son article 13.01, les normes applicables aux cadres qui doivent effectuer de la garde;

ATTENDU que cette même politique prévoit la révision annuelle des normes relatives à la garde tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel DG-24-32;

ATTENDU que la direction générale et l'équipe des cadres ont révisé ces normes et en sont venues à un accord de principe afin qu'elles soient modifiées;

ATTENDU le dépôt au conseil du document faisant foi de cet accord de principe;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification à la *Politique administrative et salariale des cadres pour les années 2021-2026*, laquelle est plus amplement détaillée au document joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le trésorier à faire le versement des ajustements de la rémunération aux cadres concernés par cette modification en début d'année 2025, le tout sujet à l'approbation préalable du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

7.3 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

7.3.1 2024-12-459

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025 – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, relève de la compétence municipale et est admissible au PAVL, les travaux concernés étant la réfection du revêtement mécanisé de la chaussée ainsi que le remplacement ou la construction de bordures sur le chemin du Golf Ouest, de la rue de la Visitation jusqu'à la rue du Juge-Guibault;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés au cours de l'année civile pendant laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux, ou au plus tard le 31 décembre 2024, au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés,

sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 232 476 \$, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

VIE CITOYENNE ET INNOVATION SOCIALE

7.4.1

2024-12-460

RATIFICATION – PARTICIPATION DES SCOUTS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE À LA FÊTE DE NOËL DU 14 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU que le Groupe Scout 25^e Saint-Charles-Borromée a participé à la fête de Noël des enfants (La Récréation des lutins), qui s'est tenue le 14 décembre dernier;

ATTENDU le sommaire décisionnel VICS-24-35 qui résume les grandes lignes du partenariat intervenu entre la Ville et cet organisme;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU DE :

RATIFIER le partenariat intervenu entre la Ville et le Groupe Scout 25^e Saint-Charles-Borromée concernant la tenue de la fête de Noël des enfants (La Récréation des lutins) et autoriser le trésorier à verser la somme de 1 000 \$, à titre d'aide financière pour la participation de cet organisme;

MANDATER le Comité des loisirs afin de proposer au conseil une méthodologie de travail, sous forme de politique ou programme de participation des organismes en événement, au cours de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2

2024-12-461

APPROBATION – CRÉATION DE QUATRE POSTES DE JOURNALIERS HORTICOLES ET D'UN POSTE DE JOURNALIER D'ENTRETIEN (TEMPS PARTIEL) – DIVISION ARTS, CULTURE ET JARDINS

ATTENDU que le conseil a créé la division arts, culture et jardins, laquelle fait partie du Service Vie citoyenne et innovation sociale;

ATTENDU le sommaire décisionnel RH-24-10 recommandant la création de quatre (4) postes de journaliers horticoles (temps partiel) et d'un poste de journalier d'entretien (temps partiel) afin de finaliser la mise en place de cette nouvelle division;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création de quatre (4) postes de journaliers horticoles (temps partiel) affectés à la division arts, culture et jardins, lesquels font partie du Service Vie citoyenne et innovation sociale suivant la description de poste et sa classification au sens de l'annexe B de la *Convention collective* en vigueur, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER l'ajout d'un poste de journalier d'entretien (temps partiel) affecté à la division arts, culture et jardins, lequel fait partie du Service Vie citoyenne et innovation sociale suivant la description de poste et sa classification existante au sens de l'annexe B de la *Convention collective* en vigueur, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.3
2024-12-462

**APPROBATION – CRÉATION DU POSTE DE CONSEILLER/ÈRE (TEMPS PLEIN) –
DIVISION ARTS, CULTURE ET JARDINS**

ATTENDU que le conseil a créé la division arts, culture et jardins, laquelle fait partie du Service Vie citoyenne et innovation sociale;

ATTENDU le sommaire décisionnel RH-24-10 recommandant la création du poste de conseiller/ère (temps plein) afin de finaliser la mise en place de cette nouvelle division;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du poste de conseiller/ère (temps plein) affecté à la division arts, culture et jardins, lequel fait partie du Service Vie citoyenne et innovation sociale suivant la description de poste et sa classification au sens de l'annexe B de la *Convention collective* en vigueur, lesquels documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

8.0

RÈGLEMENTATION

8.1

PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.3

SECOND PROJET – ADOPTION

8.4

RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1
2024-12-463

**RÈGLEMENT 2158-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019
DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS
DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – ADOPTION**

ATTENDU le dépôt du projet de *Règlement 2158-1-2024 modifiant le Règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville*

de Saint-Charles-Borromée et l'avis de motion donné lors de la séance du 16 décembre 2024;

ATTENDU que ce règlement a pour but de réviser certains tarifs du Règlement 2158-2019 dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025;

ATTENDU que ce règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 2158-1-2024 modifiant le Règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.2
2024-12-464

RÈGLEMENT 2257-2024 – DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATION ET D'INTÉRÊTS AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de Règlement 2257-2024 décrétant les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025 et l'avis de motion donné lors de la séance du 16 décembre 2024;

ATTENDU que ce règlement a pour objet de décréter les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025 afin de permettre la réalisation du budget pour cet exercice financier.

ATTENDU que ce règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 2257-2024 décrétant les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 20 janvier 2025 à 20 h.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 07.

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(Signé)

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier